
norme française

Chemins de fer - Généralités

Grandeurs, unités et symboles spécifiques au domaine économique ferroviaire

Définitions et règles d'écriture

E : Rolling stock - Generalities. Quantities, units and symbols relating to the railway economics - Definitions and drafting rules

D : Allgemeines - Grössen, Einheiten und Symbole, die im Wirtschaftsbereich der Bahnen verwendet werden. Begriffsbestimmungen und Schreibregeln

Norme française homologuée par décision du Directeur Général de l'afnor le 20 novembre 1987 pour prendre effet le 20 décembre 1987.

correspondance À la date d'homologation de la présente norme, il n'existe pas de norme européenne ou internationale traitant du même sujet.

analyse La présente norme répertorie et fixe les règles d'écriture des grandeurs, des unités et des symboles du domaine économique ferroviaire applicables à l'évaluation des différents trafics voyageurs et marchandises, à l'étude de la productivité et de la consommation d'énergie.

descripteurs **Thésaurus International Technique** : transport par fer, généralités, grandeur, unité de mesure, symbole, définition, règle d'écriture.

modifications

corrections

Grandeurs, unités et symboles spécifiques au domaine économique ferroviaire

Décembre 1987

Définitions et règles d'écriture

SOMMAIRE

	Page
1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	2
2 RÉFÉRENCES	3
3 RÈGLES D'ÉCRITURE D'UNE UNITÉ DE MESURE ET D'UN SYMBOLE	3
3.1 Unités de mesure	3
3.2 Symbole	3
4 DÉFINITIONS DE TERMES	4
5 GRANDEURS ET UNITÉS DE MESURE COMMUNES AUX DIFFÉRENTS SECTEURS ÉCONOMIQUES FERROVIAIRES	4
5.1 Grandeurs	4
5.2 Unités de mesure	5
6 GRANDEURS ET UNITÉS DE MESURE UTILISÉES PLUS SPÉCIALEMENT POUR L'ÉTUDE DU TRAFIC VOYAGEURS	5
6.1 Grandeurs	5
6.2 Unités de mesure	5
7 GRANDEURS ET UNITÉS DE MESURE UTILISÉES PLUS SPÉCIALEMENT POUR L'ÉTUDE DU TRAFIC MARCHANDISES	6
7.1 Grandeurs	6
7.2 Unités de mesure	6
8 UNITÉS DE MESURE UTILISÉES POUR L'ÉTUDE DE LA PRODUCTIVITÉ	7
9 GRANDEURS, UNITÉS DE MESURE ET COEFFICIENTS D'ÉQUIVALENCE UTILISÉS POUR L'ÉTUDE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE	8
9.1 Grandeurs	8
9.2 Unités de mesure	8
9.3 Coefficients d'équivalence	9
10 RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DES DÉFINITIONS DE TERMES, DES GRANDEURS, DES UNITÉS DE MESURE ET DES COEFFICIENTS D'ÉQUIVALENCE	10
ANNEXE A	12

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme définit les termes, les grandeurs et les unités de mesure spécifiques au domaine de l'économie des transports ferroviaires.

Parmi les unités de mesure retenues on distingue :

- les **unités simples** (voyageur, train, véhicule...),
- les **unités composées** (voyageur-kilomètre, unité-kilomètre par heure de travail d'agent, ...) qui sont une combinaison des unités simples, soit entre elles, soit avec les unités d'application générale, c'est-à-dire les unités du système international (SI) et les autres unités autorisées.

En plus de leur définition, la présente norme énonce les règles d'écriture de ces unités et de leur symbole.

Pour les règles d'écriture des unités et symboles d'application générale, se reporter aux normes NF X 02-001, NF X 02-003 et NF X 02-006.

Pour la définition des termes spécifiques aux statistiques économiques, il convient de consulter, en outre, la fiche de l'union internationale des chemins de fer (UIC) (1) 390-1.

La liste des termes, grandeurs et unités de mesure, n'est pas exhaustive.

En annexe A, qui ne fait pas partie intégrante de la norme, sont indiqués des documents auxquels il convient de se reporter pour préciser dans quelles conditions certains éléments sont pris en compte pour l'expression de grandeurs spécifiques aux réseaux exploitants.

Note : Le nom de certaines grandeurs découle directement de l'unité de mesure créée spécialement pour les mesurer. C'est le cas, en particulier, des grandeurs dont le nom est formé de l'expression «nombre de...» suivie de l'unité de mesure. Par exemple, la grandeur correspondant à une prestation d'exploitation exprimée en véhicules-kilomètres se dénomme : «nombre de véhicules-kilomètres». Pour éviter les redondances, seules les unités servant à mesurer ces grandeurs sont citées.

2 RÉFÉRENCES

2.1 Normes françaises

NF X 02-001 - Principes généraux concernant les grandeurs, les unités et les symboles.

NF X 02-003 - Principes de l'écriture des nombres, des grandeurs, des unités et des symboles.

NF X 02-006 - Le système international d'unités - Description et règles d'emploi - Choix de multiples et sous-multiples.

2.2 Fiche UIC (1)

390-1 - Terminologie des statistiques et des coûts ferroviaires.

3 RÈGLES D'ÉCRITURE D'UNE UNITÉ DE MESURE ET D'UN SYMBOLE

3.1 Unités de mesure

Suivant la règle générale, l'unité de mesure s'écrit en toutes lettres et prend la marque du pluriel.

Pour les unités composées, le produit de deux unités s'exprime par un trait d'union entre les deux unités et leur quotient par la préposition «par».

Toutefois, pour les unités composées du domaine de la présente norme, il est admis :

- de substituer le symbole au nom d'une des unités lorsque celle-ci est d'application générale ;
- de substituer la barre de fraction à la préposition «par» pour exprimer un quotient.

Exemples : - **Véhicule-kilomètre**, écriture admise : **véhicule-km**.

- **Voyageur-kilomètre par véhicule**, écriture admise : **voyageur-km/véhicule**.

À noter que lors de l'expression d'un produit où l'une des unités est exprimée par son symbole, le trait d'union est conservé.

3.2 Symbole

Le symbole d'une unité de mesure de la présente norme est formé de la ou des initiales de cette unité. Cependant toutes les unités de mesure ne peuvent être symbolisées compte tenu du risque de confusion qui pourrait résulter de l'application de cette règle. Les symboles utilisables sont précisés à la suite des définitions des unités de mesure.

Exemples : - **Voyageur**, symbole : **v**

- **Place offerte**, symbole : **po**

- **Véhicule**, pas de symbole

Pour exprimer le produit de deux unités représentées par leur symbole, on accole les deux symboles sans interposition de signe.

Pour exprimer le quotient de deux unités, on utilise la barre de fraction.

Exemples : - **Voyageur-kilomètre** ou **voyageur-km**, symbole : **vk**

- **Franc par voyageur-kilomètre**, symbole : **F/vk**